

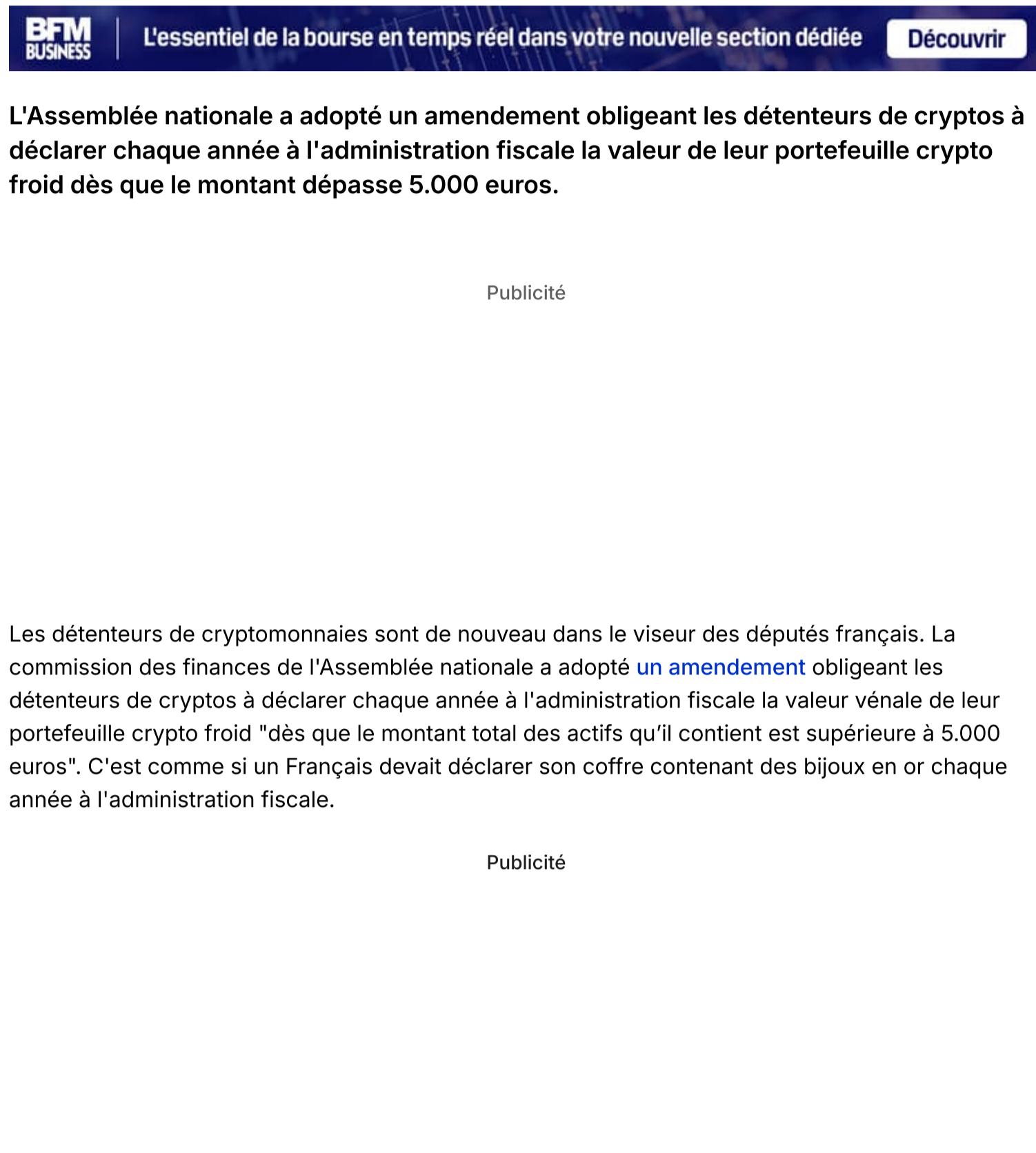
BFM - Crypto - Bitcoin

Comme si on devait déclarer chaque année au fisc son coffre à bijoux: un amendement voté sur les portefeuilles crypto dit "froids" de plus de 5.000 euros met la communauté en émoi

Publié hier à 15h03

BFM Business >
Pauline Armandet

Partager



BFM BUSINESS

L'essentiel de la bourse en temps réel dans votre nouvelle section dédiée

Découvrir

L'Assemblée nationale a adopté un amendement obligeant les détenteurs de cryptos à déclarer chaque année à l'administration fiscale la valeur de leur portefeuille crypto froid dès que le montant dépasse 5.000 euros.

Publicité

Les détenteurs de cryptomonnaies sont de nouveau dans le viseur des députés français. La commission des finances de l'Assemblée nationale a adopté [un amendement](#) obligeant les détenteurs de cryptos à déclarer chaque année à l'administration fiscale la valeur vénale de leur portefeuille crypto froid "dès que le montant total des actifs qu'il contient est supérieure à 5.000 euros". C'est comme si un Français devait déclarer son coffre contenant des bijoux en or chaque année à l'administration fiscale.

Publicité

"Surveillance patrimoniale généralisée"

"L'objectif est d'imposer la déclaration des portefeuilles crypto, alors qu'aucun fait générateur d'impôt n'est identifié. C'est extrêmement problématique", regrette la présidente de l'Association pour le développement des actifs numériques (Adan), Claire Balva sur X.

En effet, beaucoup d'utilisateurs de portefeuilles froids s'inscrivent dans une stratégie de long terme de conservation de leurs cryptos, sans faire de transactions et donc ne réalisant aucune plus-value.

Cet amendement introduit "une surveillance patrimoniale généralisée des détenteurs de cryptos, qui n'existe pas pour les autres actifs (or et œuvres d'art par ex). Cela crée des risques évidents pour les libertés individuelles et la protection de la vie privée, dans un contexte où ces détenteurs sont déjà régulièrement ciblés", souligne cette dernière. [Plus de 60 agressions ont eu lieu sur des détenteurs de cryptos au cours de l'année 2025, en progression de 50% sur un an.](#)

Pour autant, la mesure souhaitée par les députés demeure "inapplicable en pratique", selon la patronne de l'Adan. "L'administration ne peut ni vérifier l'existence d'un portefeuille, ni la valorisation déclarée. Cela reposera donc sur une auto-évaluation, sans méthodologie encadrée et sans capacité de contrôle", indique cette dernière. Une séance publique à l'Assemblée nationale débutera mi-janvier afin d'évaluer cet amendement.

f in r

BFM crypto

Nos dossiers

Événements

Partenaires

Jeux-concours

Programme TV

Fréquences & Canaux TV

Applications mobiles

Plan du site

Nos services

Comparateur

Meilleur rasoir électrique homme

Meilleur aspirateur

Meilleure alarme maison

Meilleur fauteuil gamer

Comparatif déshumidificateur

Comparateur assurance

Abonnement Portefeuille Trading

Guide loi Pinel

Portage salarial

Règlements

En savoir plus

Nous contacter

Recrutement

Données personnelles

Paramétrage des cookies

J'exerce mes droits

Charte de déontologie

Devenir annonceur

Mentions légales

Politique cookie

Gérer Utiq

CGU

Accessibilité : non-conforme

Les sites du groupe

BFMTV

BFM Business

RMC

RMC Sport

BFM Patrimoine

BFM Immo

Verif

BFM Bourse

Comme si on devait déclarer chaque année au fisc s...

Partager

Partager

Partager

